

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 mai 2010

La Bâtie d'Urfé à St Etienne le Molard

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55 / Date de la convocation : 10 mai 2010

Présents avec pouvoir de vote : 44

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU,

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Bernard CHAPELON, Fabrice DECHAVANNE, Marcel FAYON, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Linda MOLLON, Myriam MULLER (suppléante)

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE, Sylvie SOUCHON (suppléante sans pouvoir de vote)

Cezay : Hubert COUDOUR,

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Georgette MURAT, Michel THEVENET (suppléant)

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET,

Marcilly le Châtel : Marie-Hélène BRIAT, Claire CHAZELLE, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX, Liliane GENEYTON (suppléante sans pouvoir de vote),

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE, Hélène DUCLOS (suppléante sans pouvoir de vote), Stéphanie MASSACRIER (suppléante sans pouvoir de vote),

Montverdun : Didier LAFOND

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Christine DAVAL, Christian PESSELON, François LAURENT (suppléant),

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL, André REYNAUD (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : Philippe ROLLAND, Isabelle MACQUET (suppléante)

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Nicole PARDON, André ROUSSON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Liliane GUYOT

Trelins : Jean-Paul RAVEL (suppléant)

Excusés : Jean-Marie MULTEAU, Daniel LATUILE (Ailleux), Christine JORDAN (Boën), Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (Cezay), Bernard MIOCHE (Leigneux), Jean-Paul COMBE (Sail sous Couzan), Pascal BARRIER, Alexandra GROS, Philippe ESSERTEL (St Sixte), Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice), Michel CELLIER, René COUTURIER (Trelins)

En préalable à cette séance de conseil avaient été organisées une visite de La Bâtie d'Urfé, du Grand Pré et de la parcelle récemment acquise par la communauté.

M. Bernard CHAPELON, Président, souhaite la bienvenue aux délégués présents et cède la parole à M. Pierre Chossonnery, Maire de St Etienne le Molard. Ce dernier a plaisir à accueillir le conseil communautaire sur sa commune dans cette salle récemment rénovée depuis décembre ainsi que dans la salle du restaurant, toutes deux ayant fait l'objet de travaux importants financés par le Conseil Général et qui ouvrent ces lieux au territoire. Il précise d'ailleurs que la fête du cheval de trait, organisée par l'association pour la sauvegarde et la promotion du cheval percheron aura lieu à la Bâtie d'Urfé pour la première fois le week-end des 5 et 6 juin de 10h à 18h. Cette association fait partie des associations locales qui font vivre le village. M. le Président donne ensuite la parole à M. Lucien Moullier, en tant que conseiller général, le Conseil Général étant propriétaire de ces lieux depuis le bail emphytéotique signé avec La Diana. Lucien Moullier, Maire de Boën et Conseiller général, se réjouit de cette initiative prise de réunir le conseil à la Bâtie et de l'organisation des visites qui ont précédé. Il souhaite que la salle de restaurant puisse être un lieu attractif supplémentaire pour le territoire. Le marché n'a été attribué que pour 1 an cet été. M. le Président remercie également le personnel communautaire et du Conseil Général pour l'organisation de cette réunion et des visites.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 22 avril 2010

Aucune observation n'étant formulée sur le compte-rendu joint à la convocation à la présente séance, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Suites de l'étude évaluation PEL projet éducatif local et de l'étude petite enfance

2.1. Validation des rapports

M. Bernard CHAPELON, Président, rappelle les conclusions des études, telles que présentées lors du conseil du 22 avril sur la base d'un diaporama.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 mai 2010

La Bâtie d'Urfé à St Etienne le Molard

M. Lucien MOULLIER, souhaite féliciter cette assemblée et les précédentes équipes qui se sont succédées, pour les efforts entrepris depuis 1995 et qui ont abouti à cette politique enfance-jeunesse, et plus particulièrement à la construction du multi-accueil Môm'Astrée à Ste Agathe la Bouteresse. Il rappelle le pari que représente ce projet, pari réussi pour le service rendu à la population, mais pas pour la vitrine qu'elle devrait représenter à l'entrée de notre territoire. La signalisation est donc rapidement à prévoir pour indiquer qu'il s'agit d'une réalisation de la communauté de communes et d'une crèche halte-garderie.

Thierry Gouby, 5^{ème} Vice-Président, souhaite que le mot chapelle soit banni pour parler de notre pôle petite enfance et souligne 3 points intéressants de ces études :

- les passerelles à créer entre associations sportives et culturelles
- la création d'un conseil consultatif des jeunes
- l'idée de convention sur 3 ans à avoir avec les associations pour fixer un cap plus long, un partenariat plus pérenne et régulier

Marie-Hélène Briat, déléguée pour Marcilly le Châtel, demande si les projets pour la petite enfance seront réalisés en plusieurs tranches. Le Président précise que cette question sera abordée au point suivant.

La présentation des rapports n'appelant aucune autre observation, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

2.2. Projet d'une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance à Marcilly

M. le Président présente les 2 solutions envisageables :

- l'achat d'un bâtiment : une visite a été organisée pour les membres du bureau le 11 mai dernier d'une maison à vendre sur Marcilly, en présence de Mme Chanavat, architecte conseil du Conseil Général, au lieu dit du Gipon, vers l'ancienne école privée, maison à deux niveaux aménageables avec dépendances et terrain, en zone constructible, nécessitant des travaux : installation d'une chaudière, changement des menuiseries, réfection de l'installation électrique, plâtrerie, peinture...

- l'achat d'un terrain, avec construction neuve ou installation de bâtiments modulaires.

M. le Président rappelle que la question à résoudre ce soir est celle de la maîtrise d'ouvrage : communale ou communautaire.

Noël Marcoux, délégué pour Marcilly le Châtel, pense que la maison visitée n'est pas fonctionnelle, que le parking sera insuffisant. En revanche, les terrains à construire sur Marcilly le Châtel sont chers.

Jean-Bernard Roche, Maire de Marcoux, se demande si la solution de la location a été étudiée, pour plus de rapidité.

Jean-Paul Ravel, Maire de Trelins, rapporte la position de Michel Cellier qui a pu visiter la maison et qu'il juge inappropriée.

Noël Marcoux pense qu'il faut être vigilant et prévoir rapidement les évolutions possibles du projet.

Marie-Hélène Briat précise que toutes les maisons à acheter nécessiteront des travaux d'aménagement afin d'y aménager une micro-crèche ou un mini multi-accueil.

Agnès Tarit, Vice-Présidente, souhaite apporter des éléments de coût : pour une rénovation la fourchette de prix est de 1000 euros le m² ; pour le bâtiment envisagé, la fourchette serait plutôt de 1200 euros le m².

Jean-Luc Souzy, Vice-Président, pense que la maison visitée pose un problème d'accès et de stationnement.

Linda Mollon, déléguée pour Boën, craint que l'évolution du projet soit limitée dans le cas de l'utilisation d'un bâtiment existant.

Lucien Moullier estime que ce projet est d'intérêt communautaire, qu'il ne doit pas rentrer en concurrence avec les assistantes maternelles, que ce n'est pas une crèche pour la commune de Marcilly mais pour la communauté et qu'il s'agira du 2^{ème} et dernier multi-accueil de ce mandat et donc d'ici 2014. Si des communes ont des besoins, des micro-crèches pourront être étudiées. S'agissant de ce projet de nouvelle structure d'accueil, l'architecture doit être évolutive et de plain-pied pour pouvoir y installer l'accueil de loisirs sans hébergement.

Bernard Chapelon pense que le projet est d'intérêt communautaire et qu'il pourrait désengorger Môm'Astrée.

Thierry Gouby souligne l'intérêt de proposer une même qualité de service d'accueil sur 2 lieux.

Pierre Chossonery demande que soit tranché l'intérêt communal ou communautaire de ce projet.

André Girard, délégué pour Arthun, demande si le terrain à acquérir est définitif.

Lucien Moullier précise qu'il n'en est rien et propose que le terrain à acquérir soit le plus proche possible de la RD8 entre Boën et Marcilly.

Bernard Chapelon propose de mettre au vote l'intérêt communautaire de ce projet de création d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant. Après vote à main levée, l'intérêt communautaire de ce projet est adopté à l'unanimité.

Christian Massacrier, délégué pour Boën, souhaite faire part de sa position qui est la même que lors du premier projet : il privilégie une construction neuve.

Bernard Chapelon plaide aussi pour le neuf, afin de rendre une extension plus facile.

Jean-Luc Souzy pense en effet que les difficultés seront les mêmes quelque soit que le bâtiment à rénover.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 mai 2010

La Bâtie d'Urfé à St Etienne le Molard

Thierry Gouby rappelle que les propriétaires de la maison visitée attendent une réponse quant à l'éventuelle acquisition.

Lucien Moullier souhaite revenir sur la demande qui avait été faite par un membre de l'exécutif de la communauté au Maire de Marcilly de rechercher un bâtiment et ce, rapidement. Il plaide lui aussi pour du neuf et sur un terrain suffisamment vaste.

Bernard Chapelon propose de mettre au vote la proposition d'achat d'un bâtiment. Celle-ci est rejetée à l'unanimité.

Marie Hélène Briat précise que Louis Bouchet, Maire de Marcilly le Châtel, aimerait être tenu informé et que tous les terrains constructibles soient examinés.

Thierry Gouby propose qu'on vote la localisation du nouveau projet.

Il est proposé qu'une commission soit constituée pour travailler sur ce projet et visiter des terrains comme cela avait été fait pour le premier projet.

Jean-Baptiste Richard demande si une modification des statuts de la communauté de communes est nécessaire ou pas. Bernard Chapelon répond qu'il n'y a pas de modification à prévoir dans nos statuts.

Lucien Moullier propose de voter pour une acquisition de terrain entre la sortie de Boën et avant Pralong.

Bernard Chapelon propose de mettre au vote cette localisation. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Projet de territoire : validation du plan d'actions opérationnelles

Bernard Chapelon rappelle les enjeux et objectifs du projet de territoire. Le bureau communautaire propose de valider le plan d'actions opérationnelles tel que présenté au conseil du 22 avril.

Bernard Chapelon propose de mettre au vote le plan d'actions opérationnelles. Après vote à main levée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

4. Le Grand Pré : attribution du marché de travaux

Thierry Gouby rappelle la procédure adaptée lancée pour cette consultation avec une date limite de remise des offres au 26/04 à 12h. 5 offres ont été reçues et toutes ont fait l'objet d'une négociation. Les critères d'analyse des offres étaient les suivants : 40% prix, 30% valeur technique, 20% délais et 10% action d'insertion. La commission d'appel d'offres s'est réunie les 11 mai et 18 mai et propose de retenir l'entreprise la mieux disante, à savoir l'entreprise Nature et paysage dont l'offre s'élève à 74 617,80 euros HT, options comprises. Cette entreprise est située à Riorges et propose de réserver au minimum 300 heures à des actions d'insertion.

Thierry Gouby propose de mettre au vote le choix de cette entreprise, en rappelant l'enveloppe qui avait été initialement chiffrée en 2007 dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la parcelle du Grand Pré pour un montant de 94 311 euros HT. Après vote à main levée, l'entreprise Nature et Paysage est retenue à l'unanimité pour un montant prévisionnel de 74 617,80 euros HT.

5. Situation de la viticulture forézienne et propositions d'actions

Jean-Luc Souzy commente le diaporama projeté en séance. Le territoire de l'AOC Côtes du Forez représente une superficie de 190 ha sur 17 communes à cheval sur plusieurs territoires : Arthun, Bussy-Albieux, Boën, Leigneux, Trelins, Marcoux, Marcilly le Châtel, St Sixte, Ste Agathe la Bouteresse, Pralong, Champdieu, Ecotay l'Olme, Lézigneux, Moingt-Montbrison, St Georges Haute Ville, St Thomas la Garde et St Germain Laval.

Le secteur viticole local regroupe les structures économiques suivantes : 1 cave coopérative viticole Les Vignerons Foréziens regroupant près de 70 coopérateurs sur 86 ha de vignes exploitées et 9 exploitants viticoles indépendants dont 5 sur le territoire du Pays d'Astrée. Ce secteur connaît une situation difficile. En 2009, une exploitation viticole de 20 ha sur la commune de Marcilly le Châtel s'est arrêtée, et en 2010 est projeté l'arrachage de 6,7 ha de vignes dont 3 ha situés sur le Montaubourg à Marcoux. Ces terrains volcaniques sont situés essentiellement en terrasse et représentent une meilleure valorisation pour la cave coopérative, qui connaît des difficultés de commercialisation.

Des réunions de travail ont été organisées depuis le début de l'année en présence de la Chambre d'agriculture de la Loire, de la Cave des Vignerons Foréziens, du Syndicat viticole, de la communauté d'agglomération Loire Forez et de notre communauté de communes afin d'étudier ensemble des solutions aux problèmes rencontrés par les acteurs de cette filière. Il est ainsi projeté de créer une association qui aurait pour objet la poursuite d'une activité viticole essentielle pour la valorisation de l'AOC Côtes du Forez dans sa totalité et la préservation des paysages au travers du maintien de la viticulture, qui sont 2 enjeux importants mis en avant dans le projet de territoire du pays d'Astrée qui vient d'être approuvé. L'association serait créée pour une durée limitée de 5 à 7 ans. Les membres fondateurs de l'association envisagés sont la Cave coopérative Vignerons Foréziens, le syndicat viticole, la Chambre d'Agriculture de la Loire, l'ADASEA de la Loire, la Communauté d'Agglomération Loire Forez et notre communauté de communes du Pays d'Astrée. Les autres partenaires

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 mai 2010

La Bâtie d'Urfé à St Etienne le Molard

possibles sont les banques et les personnes privées (entreprises et particuliers). Chaque structure pressentie doit faire valider ce projet de création d'association par son exécutif.

Sur la surface de vignes à exploiter qui porte sur près de 6.70 ha, le mode de fonctionnement de l'association serait le suivant :

- ces vignes seraient mises à disposition gracieuse de l'association par la cave coopérative,
- ces vignes seraient exploitées grâce à des contrats de prestations exécutés par des viticulteurs,
- pour le contrôle phytosanitaire, du temps de travail de technicien viticole serait fourni par la Chambre d'Agriculture de la Loire.

Les éléments financiers prévisionnels sont les suivants :

- besoin de trésorerie important : 25 000 € la 1^{ère} année pour faire face aux tâches d'entretien de la taille jusqu'aux vendanges

- temps de décalage de 18 mois entre les tâches d'entretien et la perception des recettes des vendanges

- équilibre du résultat d'exploitation atteint dès la 5^{ème} année.

Après cette présentation, s'en suit une discussion entre les membres de l'assemblée.

Hélène Duclos, déléguée communautaire pour Marcoux, s'inquiète des conséquences du montage envisagé pour la Cave coopérative des Vignerons Foréziens, qui devra assumer la location des vignes à leurs propriétaires et leur récolte et se demande si tous les coopérateurs ont bien connaissance de cette version du projet.

Lucien Moullier, rappelant que la position de l'assemblée doit être celle d'élus locaux, est inquiet pour l'avenir de l'AOC et l'effet domino de la situation économique actuelle après un premier coup déjà parti à Marcilly le Châtel l'an dernier. Il craint à terme la disparition de la Cave Coopérative et rappelle le lien fort de la viticulture à l'identité de notre territoire. Il en appelle solennellement à une prise de responsabilité politique afin de montrer qu'on est aux côtés des viticulteurs et qu'on est solidaire. Il soulève aussi le problème du cépage gamay seul et unique en AOC et la nécessaire promotion d'autres cépages vins de pays.

Jean-Luc Souzy précise par ailleurs que la fin juin 2010 est la date limite de dépôt des dossiers de demande de prime à l'arrachage, prime qui est attribuée au viticulteur, sous réserve de l'accord du propriétaire, mais qui ne permet plus par la suite de prétendre à des droits à plantation. 2010 est la dernière année d'existence de ces primes. Il informe l'assemblée du mécanisme de paiement des récoltes par la cave qui suppose un décalage de 18 mois entre la vendange et le paiement d'un 1^{er} acompte correspondant au sixième seulement. Il y aura nécessité de cautions solidaires de la part des membres fondateurs de l'association.

Linda Mollon demande qui exécutera les tâches d'entretien.

Jean-Luc Souzy rappelle que ce sera par contrat de prestation avec un exploitant candidat.

Pierre Chossonnery souligne que cet exploitant sera très avantageux par rapport aux autres, car il n'aura pas la charge de trésorerie à supporter, il ne faut pas que l'association soit amenée à être sollicitée à tout moment par d'autres exploitants.

Bernard Chapelon rappelle l'urgence du calendrier avec les dernières primes à l'arrachage à déposer avant fin juin.

Hélène Duclos faisant état du moral actuel des viticulteurs et des difficultés économiques rencontrées, ne souhaite pas que l'association facilite l'installation d'un exploitant en le retenant comme prestataire.

Linda Mollon demande si un volet réinsertion de personnes en difficulté, à l'instar des Jardins de l'Astrée, a été envisagé.

Lucien Moullier souhaite préciser que l'actuel vigneron exploitant les 6,7 ha arrête la profession agricole.

Huber Coudour, Maire de Cezay, informe l'assemblée que la SAFER a déjà mobilisé ce type de dispositif pour l'élevage mais sans succès. Les Côtes roannaises ont vécu cette même crise et s'en sont sorties. Il pense que la chambre d'agriculture devrait être plus moteur sur ce dossier.

Gilles Thomas, Maire de St Laurent Rochefort, informe l'assemblée de l'expérience des 2 communautés de communes de la Côte Roannaise qui ont acquis des parcelles de vignes pour faciliter l'installation de jeunes, sur le principe de vignes-relais.

André Reynaud, délégué pour la commune de St Laurent, insiste sur la situation économique actuelle très difficile de l'ensemble des filières.

Thierry Gouby, conscient que les vignes font en effet partie de l'identité de notre territoire, souhaite toutefois faire part des points qui le chagrinent. Il pense que l'effet domino sera stoppé avec la fin de la prime à l'arrachage. La commercialisation des cépages hors AOC mieux vendus que le gamay l'inquiète sur la gestion financière et l'équilibre économique de la Cave. Il considère l'équilibre annoncé à 5 ans virtuel, la location des vignes n'y étant pas incluse. La surface concernée par la cuvée basaltique est de 3 ha, ce qui somme toute, peut être considéré comme ayant un impact relativement minime. Il s'interroge sur le futur mode de fonctionnement de l'association et est gêné par le volet économique tel que présenté et qui est en déséquilibre. De plus, si on aide une surface, on sera amené à en aider d'autres.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 mai 2010

La Bâtie d'Urfé à St Etienne le Molard

Jean-Luc Souzy pense qu'il est du devoir de la communauté d'essayer de sauvegarder ce qui peut l'être afin de limiter l'effet domino sur la Cave, mais aussi sur les indépendants.

Dominique Roche, Vice-Président, insiste sur la partie volcanique de ces terrains et l'intérêt qu'ils représentent pour la Cave en termes de commercialisation.

Michel Thévenet, délégué pour Leigneux, s'interroge sur les problèmes rencontrés par la cave, les indépendants souffrent-ils eux-aussi ?

Pierre Chossonnery se demande si la communauté de communes est prête à mettre de l'argent dans cette opération de reconquête et dans quelle limite, c'est la structure qui sera la plus sollicitée financièrement.

André Girard demande si la position de la communauté d'agglomération Loire Forez est connue.

Bernard Chapelon répond que leur décision n'est pas encore prise mais que l'agglomération est un partenaire sensible tant à l'impact paysager d'une éventuelle disparition du vignoble qu'à l'impact économique de la situation de la Cave.

Hélène Duclos rapporte qu'au sein de la cave, d'autres viticulteurs sont potentiellement cédants et que l'impact sur le paysage n'est donc pas limité à ce seul dossier.

Bernard Vial souhaite par ailleurs rappeler que des buissons poussent ailleurs sur le territoire de la communauté, que de nombreuses autres petites surfaces sont abandonnées, il demande une vigilance sur les tarifs et les volumes financiers à ne pas dépasser.

Jean-Luc Souzy précise que le résultat prévisionnel cumulé sur 7 ans est déficitaire de 5 670 euros.

Bernard Chapelon rappelle que les terrains du Montaubourg ont une valeur symbolique forte, rejoint par Hélène Duclos qui rappelle leur proximité avec le tombeau de Bélizar.

Jean-Luc Souzy précise à l'assemblée qu'il lui est demandé de se positionner sur le principe de création de cette association.

Gilles Thomas rajoute qu'il faut savoir si en ces temps de crise, les élus restent les bras croisés ou s'ils interviennent.

Pierre Chossonnery souhaite que la question de l'association et de son fonctionnement revienne à l'ordre du jour d'un conseil communautaire très rapidement pour que l'assemblée soit tenue informée de l'avancement de ce dossier.

Jean-Luc Souzy précise que le 2^{ème} temps de travail à venir est la rédaction des statuts de l'association.

Thierry Gouby s'inquiète des délais, l'association ne sera donc pas créée avant fin juin, date limite du dépôt des dossiers de prime à l'arrachage.

Jean-Baptiste Richard, délégué pour Marcoux, pense que la première année durera en fait 18 mois du fait du décalage de trésorerie, notre décision est étroitement liée à celle des autres partenaires. Le besoin en fonds de roulement est de 37 500 euros.

Jean-Bernard Roche suggère de prendre une décision sous réserves.

Lucien Moullier rappelle que la décision de principe de participer à la création de l'association n'équivaut pas à un chèque en blanc, le montant qui devra être voté, le cas échéant, fera l'objet d'un vote en bonne et due forme en conseil communautaire.

Jean-Luc Souzy complète que le besoin de trésorerie devrait être supporté par un emprunt.

Thierry Gouby conclut donc en précisant à l'assemblée qu'on vote le principe de faire partie de l'association avec les enjeux financiers tels que présentés.

Pierre Drevet, Vice-Président, relativise toutefois car il ne pense pas que l'association va résoudre les problèmes de la filière et que c'est bien aux viticulteurs et à la Cave de chercher des solutions comme toute entreprise privée.

Jean-Luc Souzy propose donc à l'assemblée de voter sur le principe de participer à la création de l'association. Par 40 voix pour et 4 abstentions, le principe est adopté.

6. Fonds de concours : demande de la commune de Débats Rivière d'Orpra

Jean-Luc Souzy, président de la CLETC commission locale d'évaluation des transferts de charges, informe l'assemblée que lors de sa réunion du 3 décembre 2009, la commission a examiné favorablement la demande de la commune de Débats Rivière d'Orpra pour un fonds de concours de la communauté de communes de 50 000 € sur un projet de construction de 2 logements locatifs, bâtiments basse consommation (BBC). Le plan de financement est basé sur un coût prévisionnel de 406 000 euros HT, les recettes attendues sont l'Etat DGE pour 59 728 € (14,7%), une réserve parlementaire pour 20 000 € (4,9%), le Conseil Général de la Loire pour 64 800 € (16%), la Région Rhône-Alpes (CDPRA) pour 50 000 € (12,3%), l'Etat (PLUS) pour 3 300 € (0,8%), les loyers sur 20 ans pour 74 280 € (18,3%). Un fonds de concours de 50 000 € est attendu qui permettrait d'atteindre les 80% d'aide publique, et représenterait 12,3 % du coût total.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 mai 2010

La Bâtie d'Urfé à St Etienne le Molard

Agnès Tarit, Maire de Débats Rivière d'Orpra, explique rapidement son projet en précisant que l'aide sollicitée vise à compenser le surcoût du mode construction BBC et qu'elle porte sur les 2 logements sociaux en location, pas sur la partie mairie.

Didier Lafond, délégué pour Montverdun, ne comprend pas que la demande de sa commune ait été refusée et toutes les communes n'ont qu'à demander un fonds de concours pour leur logement.

Agnès Tarit estime que ce projet est d'intérêt communautaire en citant l'exemple des formations d'étanchéité à l'air réalisées durant le chantier et auxquelles des artisans locaux participent.

Jean-Baptiste Richard, rappelant le règlement des fonds de concours validé lors d'un récent conseil demande à quels critères d'aides cette demande est éligible.

Jean-Luc Souzy citant le règlement rappelle « l'impact environnemental (notamment l'amélioration de la performance énergétique) ». Il propose donc de mettre au vote l'attribution d'un fonds de concours de 50 000 € à la commune de Débats Rivière d'Orpra. Après vote à main levée, le montant de 50 000 euros est validé à l'unanimité, les délégués de la commune de Débats Rivière d'Orpra ne prenant pas part au vote.

Agnès Tarit remercie l'assemblée et insiste sur l'effet démonstratif de ce chantier auprès des particuliers.

7. Modification du tarif du prix de vente du m² de terrain aménagé à Champbayard

Agnès Tarit informe l'assemblée que depuis 2005, le prix de vente du m² de terrain aménagé sur le parc d'activités de Champbayard a été fixé par délibération à 10 euros HT. Il est aujourd'hui proposé une augmentation de ce prix de vente afin de tenir compte du coût des travaux d'extension du réseau électrique qui s'avèrent nécessaires pour les terrains restant à commercialiser : le nouveau prix de vente proposé est de 12 euros HT le m². Après vote à main levée, le prix de 12 euros HT le m² est adopté à l'unanimité.

8. Aire d'athlétisme et projet de délocalisation de l'hôpital local

Bernard Chapelon rappelle la décision du conseil communautaire du 11 juillet 2008 de vente à l'Euro symbolique de la parcelle n° 225, d'une superficie de 3 370 m² pour le projet de restructuration de l'hôpital local de Boën. Il est aujourd'hui proposé par le conseil d'administration de signer un bail emphytéotique 99 ans plutôt qu'une cession.

Lucien Moullier précise que la proposition de signature d'un bail emphytéotique est faite par la commune de Boën afin de compenser la dévalorisation du patrimoine communal sur la section investissement de son budget. Le bail, s'il est assorti d'un loyer, permettrait que le terrain objet du bail revienne en pleine propriété à l'hôpital local au terme des 99 ans.

Après vote à main levée, le principe du bail emphytéotique sur 99 ans, avec loyer si possible, est adopté à l'unanimité.

Bernard Chapelon indique par ailleurs que des travaux de renforcement du réseau électrique et de déplacement des réseaux eaux usées et eaux pluviales sont entrepris par la commune de Boën dans le cadre du projet de délocalisation de l'hôpital local et qu'il y a lieu de formaliser par convention les passages dans nos propriétés. Après vote à main levée, la convention de servitude est adoptée à l'unanimité.

S'agissant d'un projet d'aire d'athlétisme, Bernard Chapelon en rappelle l'historique à l'assemblée. Il existait un plateau d'athlétisme sur le site du collège qui a été rasé lors de la construction de la cité scolaire et qui n'a depuis pas été réaménagé. La question de la maîtrise d'ouvrage de cet équipement qui serait à utilisation majoritairement scolaire a retardé ce dossier : commune, communauté, Conseil Général ... Il est finalement proposé à l'assemblée de se prononcer sur une maîtrise d'ouvrage communautaire de ce projet, qui serait construit à l'arrière du complexe sportif et comprendrait également des aires de saut en hauteur et de lancer.

Lucien Moullier demande par ailleurs que soit voté le principe d'un groupement de commande avec l'hôpital local pour les travaux de terrassement et de nivellement à prévoir.

Après vote à main levée, la maîtrise d'ouvrage communautaire de ce projet est validée à l'unanimité, il en est de même pour le groupement de commande des travaux de terrassement nécessaires à l'emprise de ce projet.

9. Accueil de loisirs des 10-13 ans : recrutement d'un animateur pour le séjour été 2010

Bernard Chapelon explique à l'assemblée que depuis la gestion en direct par la communauté de communes de l'accueil de loisirs des 10-13 ans auparavant confié à la MJC, l'organisation d'un séjour pour les jeunes cet été, suppose le recrutement pour besoins occasionnels, d'un animateur supplémentaire afin de satisfaire aux obligations d'encadrement. Après vote à main levée, le recrutement pour besoins occasionnels d'un animateur pour le mini-séjour des 10-13 ans cet été est validé à l'unanimité.

10. Subventions

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 mai 2010

La Bâtie d'Urfé à St Etienne le Molard

Thierry Gouby rappelle les critères d'appréciation d'une demande de subvention adressée à la communauté, tels que votés en conseil du 09/02/10, avec le formulaire type :

- le rayonnement de l'action
- les personnes visées par l'action, les cibles
- la motivation exprimée : le lien au projet de territoire, à la politique communautaire
- l'impact de la subvention communautaire, quel effet de levier, quel taux d'aide publique global sur le projet, quel autofinancement du demandeur

Il présente ensuite les dossiers reçus récemment, qui ont été présentés en bureau du 6 mai dernier.

L'APIJ pour le Foreztival 2010 qui comprendrait 3 jours et non plus 2 pour rencontrer plus largement le public famille, avec le dimanche 29 août permettant des animations de rue, pour les enfants, une programmation musicale familiale et le village associatif. Le coût global de la manifestation est de 295 380 € TTC et la subvention attendue de la communauté de 8 000 € contre 4 590 votés lors du conseil du 23/03/10 avec le vote des budgets (hypothèse de subvention 2008 augmentée de 2%). Au vu du rayonnement de cette action, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant global de 8 000 € comme demandé. Thierry Gouby informe l'assemblée que l'aide qui sera finalement proposée par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de pays est de 50 000 €. Après vote à main levée, la subvention de 8 000 € à l'APIJ est accordée par 43 voix pour et 1 abstention.

L'association des amis du pic de Montverdun pour la restauration du pigeonnier, avec création d'un conservatoire de races anciennes, situé aux abords du Prieuré. Le coût global du projet est de 6 489,56 euros TTC (Mât et échelle mobile, pigeons) avec une subvention attendue de la communauté de 3 246 euros. Thierry Gouby propose à l'assemblée de surseoir à la décision, d'autres subventions étant peut-être mobilisables au niveau du Conseil Général de la Loire. La décision est donc mise en attente.

L'association du Sou des écoles de Marcoux pour l'organisation d'un concert celtique en plein air dans l'enceinte du château de Goutelas. Le coût global du projet est 4 200 euros TTC, il n'y a pas de montant précisé dans le plan de financement s'agissant de la subvention attendue de la communauté. Thierry Gouby précise que le bureau n'a pas considéré que ce projet d'une association communale pour une manifestation en faveur d'une école communale rentrait dans les critères d'éligibilité à une aide communautaire. Il est donc proposé de refuser l'octroi d'une subvention communautaire. Par 37 voix pour, et 7 abstentions il est donc refusé d'accorder une subvention à ce projet.

Le Théâtre du Jay – La Cogîte pour le projet de cabaret itinérant sur la communauté : « cabaret de l'échafaudage ». Le coût global du projet est de 37 600 euros TTC et la subvention attendue de la communauté de 8 000 euros. Thierry Gouby précise qu'après discussion en bureau, ce projet est éligible par rapport aux critères mais qu'il n'est pas encore suffisamment avancé. Les partenariats avec les communes et les associations locales ne sont pas encore formalisés. Il est ainsi proposé de surseoir à la décision sur ce projet, dont l'objectif est de démarrer fin 2010. La décision est donc mise en attente.

11. Questions diverses

11.1 Annulation redevances ordures ménagères irrécouvrables

Jean-Luc Souzy propose des annulations pour erreurs matérielles pour un montant de 233,98 €. Après vote à main levée, l'annulation est adoptée par 43 voix pour et 1 abstention.

Jean-Luc Souzy informe par ailleurs que la communauté va chercher à remplacer un agent en arrêt maladie.

11.2 Formation infra CNFPT

Il est rappelée la proposition de Jean-Marie JOLIVEAU pour l'organisation d'une formation du CNFPT en infra délocalisée pour un groupe de 10 personnes à constituer sur le thème "sensibilisation aux gestes et postures pour les personnels des écoles et agents d'entretien". Les communes intéressées sont priées de se faire connaître en précisant le nombre d'agents concernés : d'ores et déjà les communes de Bussy-Albieux, Boën, L'Hôpital sous Rochefort, Marcilly le Châtel, Sail sous Couzan, St Laurent Rochefort et Ste Foy St Sulpice se disent intéressées.

11.3 Rappel des prochaines dates de réunion

- bureau le jeudi 24 juin à 20h30
- conseil le mardi 06 juillet à 20h30 à Cezay

Lucien Moullier demande à ses collègues Maires de retenir qu'il propose de procéder au tirage au sort des jurés d'assises à Cezay dès 19h30 juste avant le conseil, avec les listes électorales de chaque commune.

La séance est levée à 23h45.